

Arrêté n° 26-503
relatif à la composition du comité consultatif électoral

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L. 719-1 et D. 719-1 à D. 719-40,
Vu les statuts, en vigueur, de l'établissement,
Vu l'article 41 du règlement intérieur, en vigueur, de l'établissement.

ARRETE

Article 1er :

Sont désignés pour siéger au comité consultatif électoral :

- En qualité de représentants des personnels parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :
 - Benoit PANICAUD
 - Dominique GAITI
 - Nacima LABADIE
 - Yassine OUAZENE
 - Florian BLACHERE
 - Elias KHOURY
 - Jenny DUTOUR
 - Germain MALNOURY
- En qualité de représentants des usagers parmi chaque liste représentée au conseil d'administration :
 - Elona LIETAERT
 - Quentin BEAL
- En qualité de représentant de la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation :
 - Monsieur Julien JACQUOT ou en son absence Madame Farida CHAIB
- En qualité de représentant de l'établissement :
 - Christophe COLLET, directeur ou en cas d'absence Anne PATRU, directrice générale des services ou en cas d'absence, Emilie PETITDEMANGE, responsable des affaires juridiques.

Article 2 :

- Le comité consultatif électoral sera présidé Christophe COLLET, ou son représentant.

Article 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa transmission au Recteur de la région académique Grand Est, Chancelier des universités et sa publication sur le site internet de l'établissement.

Article 4 :

La directrice générale des services de l'Université de Technologie de Troyes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Troyes, le 01 septembre 2026

Le Directeur,

Christophe COLLET

